

Conditions générales de vente

(Unofficial English translation follows French text)

Article 1 : Préambule

La société VENDOME CIRCLE SARL (ci-après dénommée « VENDOME CIRCLE »), au capital social de 7 500 €, ayant son siège social au 10 place Vendôme 75001 Paris est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 881 190 813.

VENDOME CIRCLE est également immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM075200032 conformément aux dispositions de l'article R. 211-21 du code du tourisme.

Son garant financier est l'Association professionnelle de solidarité du tourisme (APST), 15 avenue Carnot, 75017 Paris (www.apst.travel).

VENDOME CIRCLE est assuré par HISCOX SA, 38 avenue de l'Opéra, 75002 Paris et par GENERALI Iard et Vie, 2 rue Pillet-Will, 75009 Paris.

La société VENDOME CIRCLE possède un site internet www.vendomecircle.com. Ce site n'est pas exploité ni pour effectuer des paiements, ni pour faire des réservations.

DEFINITIONS

Adhésion : l'Adhésion à Vendôme Circle est annuelle et donne accès à des Prestations proposées par Vendôme Circle à ses Membres. L'adhésion se fait par candidature et doit être préalablement acceptée selon les critères précisés ci-après.

Candidat : le Candidat est une personne physique majeure, résidant au sein de l'Union Européenne et souhaitant devenir Membre de Vendôme Circle ; il peut s'agir d'un étudiant. Pour devenir Membre il devrait remplir certains critères :

démontrer surtout que ses centres d'intérêt concordent avec les activités proposées par Vendôme Circle et s'intéresser sérieusement à une gamme suffisamment large des Prestations (allant des visites des musées ou des monuments à des dîners dans des galeries, des dégustations, des voyages avec hébergement dans des hôtels de luxe, des cocktails dans des palaces, des courses hippiques, des activités autour de la haute couture, la haute joaillerie...), posséder des connaissances concernant le contenu du Programme proposé par Vendôme Circle (les périodes artistiques mises en évidence, l'histoire, les châteaux, le ballet, l'opéra, les vins, la couture, la joaillerie...pour n'en citer que quelques exemples) et avoir l'habitude de pratiquer ces types d'activités.

Données Personnelles : désigne toute information relative à une personne physique, identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, par référence à un nom, un numéro d'identification, ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres, tels que définis par la Réglementation applicable.

Membre : le Membre répond à la définition du candidat dont le processus d'adhésion a été validé avec succès. Il s'est acquitté de sa cotisation pour l'année. Il s'engage à respecter les présentes Conditions Générales, les Conditions Particulières de chaque Prestation ainsi que le Règlement intérieur, annexé.

Non-Membre : Certaines Prestations peuvent être proposées à des individus n'ayant pas adhéré à Vendôme Circle. Il peut s'agir des invités d'un Membre ou d'autres personnes. Par sa participation, tout Non-Membre accepte les présentes Conditions Générales ainsi que le Règlement intérieur.

Prestation : il s'agit des réservations effectuées pour le compte des Membres. Ces réservations peuvent comprendre différents types d'activités touristiques et des services annexes : voyages à forfait, prestations de voyage liées, autres services de voyage, services de réservation et de conciergerie. A titre d'exemple : visites de galeries, musées, monuments ; organisation d'un dîner (réservation auprès des partenaires) ; réservation de places pour des événements comme des courses hippiques, concerts ou autre événement similaire ; réservation d'une dégustation ; voyages en France ou en Europe. Notez que pour tout voyage à forfait un contrat spécifique sera proposé et devra être préalablement signé en amont du voyage conformément au code du tourisme.

Programme : le Programme inclut une gamme de Prestations proposées au cours de l'année. Ces Prestations sont ouvertes en priorité aux Membres de Vendôme Circle et, en fonction de la disponibilité et de la place, peuvent être ouvertes à des personnes qui ne sont pas Membres, d'abord aux personnes invitées par les Membres, puis éventuellement à d'autres personnes.

Réglementation applicable : désigne l'ensemble des lois et règlements applicables en France en matière de protection des Données Personnelles, y compris la loi dite « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 dans sa dernière version, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») applicable à compter du 25 mai 2018, et leurs textes subséquents.

Article 2 : Objet

Les présentes Conditions Générales définissent les droits et obligations respectifs de VENDOME CIRCLE et du Membre dans le cadre de la fourniture par VENDOME CIRCLE d'une Prestation proposée dans le cadre du Programme de VENDOME CIRCLE sauf dans la mesure où les services proposés font l'objet d'un contrat séparé. Des conditions ou contrats spécifiques peuvent s'appliquer à l'utilisation de certaines Prestations proposées dans le cadre du Programme de VENDOME CIRCLE.

En souscrivant une Prestation, le Membre accepte de se soumettre sans réserve aux présentes Conditions Générales.

Article 3 : Adhésion

L'Adhésion permet au Membre d'accéder à une gamme de Prestations proposées dans le cadre du Programme de VENDOME CIRCLE.

Les prix de l'Adhésion sont indiqués dans le contrat qui précède les présentes Conditions Générales. Les prix sont exprimés en euros toutes taxes comprises (TTC). Le montant du prix de l'adhésion, défini selon le tarif applicable, est à régler au moment de l'inscription.

Les prix incluent l'invitation au dîner annuel. Les autres Prestations sont payantes sauf indication contraire.

Article 4 : Durée et droit de rétractation

L'Adhésion est conclue pour une durée d'un an.

Elle sera tacitement reconduite aux termes de la période contractuelle, au tarif en vigueur, pour une même durée, et ainsi de suite, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec demande d'avis de réception respectant un délai de préavis de trois (3) mois avant la date de reconduction effective.

Lorsque le contrat est conclu à distance, le Membre dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour changer d'avis et exercer son droit de rétractation. Une fois ce délai passé, le contrat prendra effet. Un formulaire de rétractation est fourni en annexe.

Si le Membre souhaite participer à une Prestation qui a lieu avant la fin de la période de rétractation, il peut demander l'accès aux Prestations avant la fin de cette période et renoncer à son droit de rétractation. Un formulaire à cet effet est fourni en annexe.

Article 5 : Modalités d'adhésion

L'inscription se fait par candidature en adressant à Vendôme Circle, par courrier ou par mail, le formulaire de candidature annexé.

Si le Candidat souhaite transmettre sa Candidature par courrier, elle devra être envoyée à l'adresse suivante : VENDOME CIRCLE, 10 Place Vendôme 75001 Paris. Dans le cas où le Candidat préfère la transmettre par mail, la candidature devra être envoyée à enquiries@vendomecircle.com.

À la réception du dossier le Candidat sera contacté pour un entretien, cet entretien viendra compléter sa Candidature. Suite à l'entretien, le Candidat sera informé par courrier et/ou par mail de son acceptation ou non, selon les critères définis au Règlement intérieur.

Le Candidat sera ensuite invité à approuver et signer les présentes Conditions Générales ainsi que les Conditions Particulières/Contrat d'adhésion, fournies/fourni avec ces Conditions Générales. Une fois le montant total sera payé, le Candidat devient Membre et une facture sera mise à disposition du Membre.

Article 6 : Prestations

Au cours de l'année VENDOME CIRCLE propose une variété de Prestations à ses Membres comme décrites au Préambule.

Toutes ces Prestations sont payantes, sauf indication contraire. Les prix sont communiqués en avance de chaque Prestation, ils sont aussi communiqués sur demande.

Toute Adhésion inclut une invitation au dîner annuel. Cette invitation vaut exclusivement pour le dîner annuel, tenu habituellement à la rentrée.

6.1 Modalités d'inscription pour les prestations

L'inscription au dîner annuel se fait automatiquement par l'adhésion du Membre.

Les autres Prestations seront communiquées par mail ou par autre moyen électronique et le Membre sera libre de s'inscrire à toute Prestation qui lui sera proposée. Le nombre de places que le Membre peut réserver est déterminé en fonction de chaque Prestation.

6.2 Annulation de l'inscription aux Prestations de VENDOME CIRCLE

Les conditions d'annulation d'une inscription à une Prestation ainsi que ses modalités sont définies par les conditions particulières de chaque Prestation.

Article 7 : Paiement

7.1 Paiement de l'Adhésion

Le paiement du prix de l'Adhésion s'effectue par virement ou par carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Mastercard).

Pour tout paiement par carte bancaire VENDOME CIRCLE utilise une solution d'encaissement proposée par BNP Paribas (16 boulevard des Italiens, 75009 Paris) ou fait appel à un service de paiement sécurisé via Stripe (www.stripe.com) ou Lyf (www.lyf.eu) en collaboration avec BNP Paribas et ne demande ni conserve les coordonnées bancaires des membres. Une autre solution d'encaissement non répertoriée ici pourra éventuellement être proposée.

7.1 Paiement pour les Prestations

Le paiement pour les Prestations s'effectue par carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Mastercard) ou par virement.

Article 8 : Règlement intérieur

Le règlement intérieur de VENDOME CIRCLE, en annexe, est applicable à tout Membre de VENDOME CIRCLE, ainsi qu'à tout Non-Membre qui participe à une Prestation individuelle.

VENDOME CIRCLE se réserve le droit d'exclure à titre provisoire ou définitif toute personne n'ayant pas respecté ces dispositions. Dans des cas graves, cette exclusion peut prendre la forme d'une résiliation du contrat avant la fin de la période de l'adhésion en cours, y compris pendant les trois mois précédant la date de reconduction effective. En cas de dénonciation intervenant avant les trois mois précédant la reconduction du contrat, un remboursement partiel de la cotisation pourra être consenti à titre d'indemnité de rupture anticipée.

Article 9 : Force majeure et difficultés d'exécution du contrat

Dans l'hypothèse où VENDOME CIRCLE est empêchée, en cas de force majeure (y compris une crise sanitaire), d'exécuter une ou plusieurs Prestations proposées, de façon ponctuelle ou pour une période d'une certaine durée, VENDOME CIRCLE ne sera pas tenue de garantir ladite Prestation ou lesdites Prestations devant avoir lieu pendant cette période. Néanmoins, VENDOME CIRCLE fera de son mieux pour proposer des alternatives dans la mesure du possible.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, ainsi que les événements suivants :

guerre, émeute, incendie, grèves internes ou externes, lock-out, occupation des locaux du d'une des parties, intempéries, tremblement de terre, inondation, dégât des eaux, restrictions légales ou gouvernementales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, les accidents de toutes natures, épidémie, pandémie, maladie touchant plus de quinze (15) % du personnel, y compris les dirigeants dans une période de deux mois consécutifs, absence de fourniture d'énergie, arrêt partiel ou total du réseau Internet et, de manière plus générale, des réseaux de télécommunications privés ou publics, blocages de routes et impossibilités d'approvisionnement et tout autre cas indépendant de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale de la présente convention.

La société VENDOME CIRCLE, si elle est touchée par un cas de force majeure, en avisera immédiatement les Membres par mail ou par tout autre moyen. Dans le cas où VENDOME CIRCLE invoquerait un cas de force majeure, elle mettra tout en œuvre pour réduire autant que possible les effets dommageables résultant de cette situation.

Article 10 : Responsabilité civile

VENDOME CIRCLE se dote d'une responsabilité civile « Métiers du tourisme » garantie par Hiscox ainsi qu'une responsabilité civile entreprise garantie par Generali (leurs coordonnées sont indiquées au Préambule). Cette dernière couvre les activités de VENDOME CIRCLE liées notamment à l'organisation des événements et aux services de conciergerie. Celle de Hiscox garantit les activités liées à l'organisation des voyages, des séjours et du tourisme d'accueil.

Dans le cadre de certaines Prestations le Membre pourra se voir confronté à des objets d'exception. Toute dégradation ou toute casse engage la responsabilité de l'auteur. Les frais de remplacement seront à sa charge. Il est recommandé à chaque Membre de veiller à sa propre couverture assurantielle responsabilité civile dans une telle éventualité.

Par ailleurs, tout acte illégal, y compris le vol, engage la responsabilité de l'auteur.

Article 11 : Modifications des Conditions Générales

VENDOME CIRCLE se réserve le droit d'apporter à tout moment des modifications qu'elle jugera nécessaires et utiles aux présentes Conditions Générales. Toute nouvelle version des Conditions Générales sera notifiée par mail ou par tout autre moyen électronique conforme au droit européen en indiquant la date de dernière mise à jour en haut des présentes Conditions Générales.

Tout Membre qui continue à accéder aux Prestations proposées pourra se voir demander d'accepter les modifications, après que celles-ci lui aient été notifiées ; l'acceptation confirme qu'il est en accord avec les nouvelles Conditions Générales et les accepte sans réserve. Dans l'hypothèse où le Membre ne souhaite pas les accepter, les Conditions Générales acceptées par le Membre lors de son Adhésion restent en vigueur pendant la durée de l'Adhésion.

A l'occasion du renouvellement de son Adhésion, le Membre sera invité à approuver et à signer les Conditions Générales en vigueur, à défaut de quoi il ne pourra continuer à bénéficier des Prestations proposées par VENDOME CIRCLE.

Article 12 : Données

Conformément à la Réglementation applicable, VENDOME CIRCLE protège la vie privée de ses utilisateurs.

Des données à caractère personnel du Membre sont collectées et traitées aux fins d'inscription et d'exécution des Prestations. Ce traitement permet d'accéder à toutes les informations concernant les demandes de Prestations, l'exécution des demandes (devis, réalisation de Prestations), proposer au Membre des services ou offres similaires susceptibles de l'intéresser, réaliser des statistiques, inscrire le Membre à sa demande à des newsletters et lui communiquer avec son accord des informations relatives à VENDOME CIRCLE et ses partenaires (nouveau, produits et services, prospection commerciale et offres personnalisées) en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD.

Ces données sont collectées et traitées sur la base de l'exécution du contrat ou des mesures précontractuelles.

Les données personnelles du Membre sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités exercées qui ne saurait excéder 5 années au-delà de la fin de la relation commerciale, sauf si : (i) le Membre exerce son droit de suppression des données le concernant, dans les conditions décrites ci-après (ii) une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

VENDOME CIRCLE s'engage à protéger et à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles du Membre conformément au RGPD, notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Peuvent être destinataires des données personnelles du Membre, dans la limite de leurs attributions et en fonction des finalités poursuivies :

- les collaborateurs de VENDOME CIRCLE ;
- le cas échéant, certains sous-traitants, partenaires et fournisseurs des Prestations réservées (hôteliers, transporteurs...) ou aux prestataires techniques (informatique, hébergement, distribution d'emails, prestataire de paiement en ligne, etc.) dont la liste peut être communiquée aux personnes concernées sur simple demande à l'adresse suivante : enquiries@vendomecircle.com.

Conformément au RGPD, le Membre dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité de ses données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel *post mortem*.

Pour exercer ces droits, le Membre peut:

- Soit, nous adresser un message électronique à l'adresse suivante : enquiries@vendomecircle.com ;
- Soit, nous adresser un courrier postal à l'adresse suivante :
10 Place Vendôme, 75001 Paris.

L'exercice d'un de ces droits peut être refusé si la demande ne remplit pas les conditions posées par la réglementation. Dans cette hypothèse, vous en serez dûment informé.

Le Membre peut également saisir la CNIL en cas de réclamation en adressant un courrier à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Article 13 : Loi applicable – Règlement des litiges

Les présentes Conditions Générales, ainsi que l'ensemble des rapports contractuels qui pourraient en découler, sont soumises au droit français compris en ses seules dispositions internes.

Dans l'hypothèse où une contestation ou un différend surviendrait entre les Parties concernant ces Conditions Générales, quel que soit son objet, relatif à leur validité, à leur interprétation ou à leur exécution, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable. Le Membre a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, comme indiqué sur le site internet, en vue de la résolution du litige.

A défaut d'une solution amiable, le litige sera soumis au tribunal compétent du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Article 14 : Autonomie des stipulations des Conditions générales

Si, pour quelque raison et dans quelque mesure que ce soit, une stipulation des présentes Conditions générales devait être jugée nulle ou inopposable, cette nullité ou inopposabilité ne pourra affecter la validité et l'opposabilité des autres clauses des présentes Conditions générales et la stipulation concernée sera appliquée dans la mesure permise par la loi.

Règlement intérieur

L'adhésion

Les modalités de l'adhésion sont énoncés dans les Conditions Générales de vente, à l'article 5. Pour rappel, l'adhésion se fait par candidature et dépend de l'acceptation préalable du candidat par Vendôme Circle selon les critères suivants :

démontrer surtout que ses centres d'intérêt concordent avec les activités proposées par Vendôme Circle et s'intéresser sérieusement à une gamme suffisamment large des Prestations (allant des visites des musées ou des monuments à des dîners dans des galeries, des dégustations, des voyages avec hébergement dans des hôtels de luxe, des cocktails dans des palaces, des courses hippiques, des activités autour de la haute couture, la haute joaillerie...), posséder des connaissances concernant le contenu du Programme proposé par Vendôme Circle (les périodes artistiques mises en évidence, l'histoire, les châteaux, le ballet, l'opéra, les vins, la couture, la joaillerie...pour n'en citer que quelques exemples) et avoir l'habitude de pratiquer ces types d'activités.

Suite à son acceptation, le Membre s'acquitte de l'adhésion selon la tarification en vigueur.

Comme il est décrit dans les conditions générales de vente, à l'article 4, l'adhésion sera tacitement reconduite sauf dénonciation respectant un délai de préavis de trois (3) mois avant la reconduction effective (date anniversaire). Le Membre s'engage à respecter ce délai dans le cas où il ne souhaite pas renouveler son abonnement et, dans le cas contraire, de s'acquitter de l'adhésion pour la nouvelle période contractuelle.

Vie sociale

Le cercle privé de Vendôme Circle se veut une communauté de connaisseurs et de passionnés qui souhaitent se rassembler sous l'égide de Vendôme Circle pour leur propre épanouissement.

Vendôme Circle s'engage à instaurer une ambiance d'échange et de convivialité. Les Membres s'engagent à se respecter mutuellement et à éviter toute discrimination ou autre comportement susceptible de nuire à cette communauté.

Activités

Vendôme Circle n'accueille pas les Membres dans ses propres locaux, mais propose des activités (« Prestations ») dans les locaux de ses partenaires. Le Membre s'engage à respecter les personnes, les locaux où ont lieu les Prestations ainsi que tout matériel qui y est présent.

Le Membre s'engage à rembourser tout dommage, toute dégradation et toute perte dont il est l'auteur.

Pénalités

Dans le cas où le Membre ne respecte pas ce Règlement ou les Conditions Générales ou Particulières, Vendôme Circle se réserve le droit de le sanctionner ou l'exclure et cela pourra aller jusqu'à la dénonciation.

General Terms and Conditions

(This translation is not official and should in no way be seen as binding)

Article 1: Preamble

VENDOME CIRCLE SARL (hereinafter referred to as "VENDOME CIRCLE"), with a share capital of €7,500, having its registered office at 10 place Vendôme 75001 Paris, is registered in the Paris Trade and Companies Register under number 881 190 813.

VENDOME CIRCLE is also a registered travel agency and tour operator and is registered with Atout France under the number IM075200032 in accordance with Article R. 211-21 of the French tourism code.

Its financial guarantor is the Association professionnelle de solidarité du tourisme (APST), 15 avenue Carnot, 75017 Paris (www.apst.travel).

VENDOME CIRCLE is insured by HISCOX SA, 38 avenue de l'Opéra, 75002 Paris and by GENERALI Iard et Vic, 2 rue Pillet-Will, 75009 Paris.

The company VENDOME CIRCLE has a website: www.vendomecircle.com. This site is not used for processing payments or making reservations.

DEFINITIONS

Membership: Vendôme Circle Membership is annual and gives access to Services offered by Vendôme Circle to its Members. Membership is granted following application and acceptance in accordance with the criteria specified below.

Candidate: the Candidate is a person of legal age who resides within the European Union and who wishes to become a Member of Vendôme Circle; he/she may be a student. To become a Member he/she shall fulfil certain criteria:

demonstrate above all that his/her interests are in line with the activities proposed by Vendôme Circle and that he/she are seriously interested in a sufficiently wide range of Services (from visits to museums or monuments to dinners in galleries, tastings, trips with accommodation in luxury hotels, cocktails in palaces, horse racing, activities around haute couture, haute joaillerie, etc.), has knowledge of the content of the Vendôme Circle programme (the artistic periods highlighted, history, chateaux, ballet, opera, wine, couture, jewellery... to name but a few) and be used to practising these types of activities.

Personal Data: means any information relating to a person, identified or identifiable, directly or indirectly, referring to a name, an identification number, or to one or more pieces of information specific to him or her, as defined by the Applicable Regulations.

Member: the Member meets the definition of an applicant whose membership process has been successfully validated. He/she has paid his/her annual membership fee. He/she commits to respecting the present General Terms and Conditions, the Specific Terms and Conditions of each Service as well as the Rules of Procedure, annexed.

Non-Members: Certain Services may be offered to individuals who are not members of Vendôme Circle. These may be guests of a Member or other persons. By participating, any Non-Member accepts the present General Terms and Conditions as well as the Rules of Procedure.

Service: this refers to bookings made on behalf of Members. These bookings may include different types of tourist activities and related services: package tours, related travel services, other travel services, reservation and concierge services. For

example: visits to galleries, museums, monuments; organisation of a dinner (booked through partners); booking of seats for events such as horse races, concerts or other similar events; booking of a wine tasting; travel in France or in Europe. Please note that for all package tours a specific contract will be proposed and must be signed before the trip in accordance with the Tourism Code.

Programme: the Programme includes a range of Services offered throughout the year. These Services are open primarily to Vendôme Circle Members and, depending on availability and space, may be open to non-Members, initially to persons invited by Members and then possibly to others.

Applicable Regulations: means all the laws and regulations applicable in France with regard to the protection of Personal Data, including the law known as "Informatique et Libertés" n°78-17 of 6 January 1978 in its latest version, Regulation (EU) 2016/679 of the European Parliament and of the Council of 27 April 2016 on the protection of individuals with regard to the processing of personal data and on the free movement of such data ("RGPD") applicable as of 25 May 2018, and their subsequent texts.

Article 2: Purpose

These General Conditions define the respective rights and obligations of VENDOME CIRCLE and the Member in the context of the provision by VENDOME CIRCLE of a Service offered as part of the VENDOME CIRCLE Programme, except insofar as the services offered are the subject of a separate contract. Specific conditions or contracts may apply to the use of certain Services offered as part of the VENDOME CIRCLE Programme.

By subscribing to a Service, the Member agrees to be bound by the present General Terms and Conditions without reservation.

Article 3: Membership

Membership gives the Member access to a range of Services offered as part of the VENDOME CIRCLE Programme.

The prices of the Membership are indicated in the contract which precedes these General Conditions. The prices are expressed in euros, including all taxes. The amount of the membership fee, defined according to the applicable tariff, is to be paid at the time of registration.

Prices include an invitation to the annual dinner. All other services are subject to a fee unless otherwise stated.

Article 4: Duration and Right of Withdrawal

The Membership is concluded for a period of one year.

It shall be tacitly renewed at the end of the contractual period, at the rate in force, for the same duration, and so on, unless terminated by either party by registered letter with acknowledgement of receipt respecting a period of notice of three (3) months prior to the effective renewal date.

When the contract is concluded at a distance, the Member has a period of fourteen (14) days to change his/her mind and exercise his/her right of withdrawal. Once this period has elapsed, the contract shall take effect. A withdrawal form is provided in the annex.

If the Member wishes to participate in a Service which takes place before the end of the withdrawal period, he/she may request access to the Service before the end of this period and waive his/her right of withdrawal. A form for this purpose is provided in the annex.

Article 5: Terms of membership

To apply, send the attached application form to Vendôme Circle by post or e-mail.

If the Candidate wishes to send his/her Application by post, it shall be sent to the following address: VENDOME CIRCLE, 10 Place Vendôme 75001 Paris. If the Candidate prefers to send it by e-mail, the application shall be sent to enquiries@vendomecircle.com.

Upon receipt of the application, the Candidate shall be contacted for an interview, which shall complete the Application process. Following the interview, the Candidate shall be informed by post and/or email whether or no he/she has been accepted, according to the criteria defined in the Rules of Procedure.

The Applicant will then be asked to approve and sign these General Conditions and the Membership Agreement, provided along with these General Conditions. Once the full amount has been paid, the Applicant becomes a Member and an invoice will be sent to the Member.

Article 6: Services

Throughout the year VENDOME CIRCLE offers a variety of Services to its Members as described in the Preamble.

All these Services are subject to a charge, unless otherwise stated. Prices are communicated in advance of each Service and are also available on request.

Each Membership includes an invitation to the annual dinner. This invitation is only valid for the annual dinner, usually held at the beginning of the school year.

6.1 Registration procedures for services

Registration for the annual dinner is automatic with the membership.

The other Services will be communicated by e-mail or other electronic means and the Member will be free to register for any Service offered to him/her. The number of places that the Member can reserve is determined by the nature of each Event.

6.2 Cancellation of registration for VENDOME CIRCLE Services

The conditions of cancellation for an Event as well as the terms and conditions are defined by the specific conditions of each Event.

Article 7: Payment

7.1 Payment of Membership

Payment of the membership fee is made by bank transfer or by credit card (Carte Bleue, Visa, Mastercard).

For all credit card payments, VENDOME CIRCLE uses a payment solution proposed by BNP Paribas (16 boulevard des Italiens, 75009 Paris) or uses a secure payment service via Stripe (www.stripe.com) or Lyf (www.lyf.eu) in collaboration with BNP Paribas and does not ask for or retain members' bank details. Another payment solution not listed here may be offered.

7.1 Payment for Services

Payment for Services is made by credit card (Carte Bleue, Visa, Mastercard) or by bank transfer.

Article 8: Rules of Procedure

VENDOME CIRCLE's Rules of Procedure, attached, are applicable to all VENDOME CIRCLE Members, as well as to any Non-Member who participates in an individual Event.

VENDOME CIRCLE reserves the right to provisionally or permanently exclude any person who does not comply with these provisions. In serious cases, this exclusion may take the form of termination of the contract before the end of the current membership period, including during the three months preceding the effective renewal date. In the event of termination before the three months preceding the renewal of the contract, a partial refund of the subscription fee may be granted as an early termination indemnity.

Article 9: Force majeure and difficulties in executing the contract

In the event that VENDOME CIRCLE is prevented, in the event of force majeure (including a health crisis), from carrying out one or more of the proposed Services, either on a one-off basis or for a certain period of time, VENDOME CIRCLE will not be obliged to guarantee the said Service or Services that are to take place during this period. Nevertheless, VENDOME CIRCLE will do its best to offer alternatives where possible.

The following events are expressly considered to be cases of force majeure or fortuitous events, as usually accepted by the jurisprudence of French courts and tribunals:

war, riot, fire, internal or external strikes, lock-out, occupation of the premises of one of the parties, bad weather, earthquake, flood, water damage, legal or governmental restrictions, legal or regulatory changes in the forms of marketing, accidents of any kind, epidemic, pandemic, illness affecting more than fifteen (15) % of the staff, including managers within a period of two consecutive months, absence of energy supply, partial or total shutdown of the Internet network and, more generally, of private or public telecommunications networks, road blockages and supply impossibilities and any other event beyond the express control of the parties preventing the normal execution of this agreement.

If VENDOME CIRCLE is affected by a case of force majeure, it shall immediately inform the Members by email or by any other means. In the event that VENDOME CIRCLE invokes a case of force majeure, it will do its utmost to reduce as far as possible the harmful effects resulting from this situation.

Article 10: Insurance and Liability

VENDOME CIRCLE is covered by a "Tourism Trades" civil liability policy guaranteed by Hiscox as well as a corporate civil liability policy guaranteed by Generali (their contact details are indicated in the Preamble). The latter covers VENDOME

CIRCLE's activities, particularly those related to the organisation of events and concierge services. The Hiscox policy covers activities related to the organisation of travel.

In the context of certain Services, the Member may be confronted with objects of great value. Any damage or breakage shall engage the responsibility of the author. Replacement costs shall be borne by the author. It is recommended that each Member ensure that he/she has his/her own civil liability insurance coverage in such an eventuality.

Furthermore, any illegal act, including theft, is the responsibility of the perpetrator.

Article 11: Changes to the General Conditions

VENDOME CIRCLE reserves the right to make any changes it deems necessary and useful to these General Conditions at any time. Any new version of the General Conditions will be notified by email or by any other electronic means in accordance with European law, indicating the date of the last update at the top of these General Conditions.

Any Member who continues to access the Services offered may be asked to accept the modifications, after they have been given notice; acceptance confirms that he/she is in agreement with the new General Conditions and accepts them without reservation. In the event that the Member does not wish to accept them, the General Conditions accepted by the Member at the time of his or her Membership shall remain in force for the duration of the year of the Membership.

When renewing their Membership, Members will be asked to approve and sign the General Conditions in force, failing which they will not be able to continue to benefit from the Services offered by VENDOME CIRCLE.

Article 12: Data Protection

In accordance with the Applicable Regulations, VENDOME CIRCLE protects the privacy of its users.

The Member's personal data are collected and processed for the purposes of registration and execution of the Services. This processing makes it possible to access all information concerning requests for Services, the execution of requests (quotes, accomplishment of Services), to propose to the Member similar services or offers likely to interest him/her, to produce statistics, to register the Member at his/her request for newsletters and to provide him/her, with his/her consent, with information relating to VENDOME CIRCLE and its partners (news, products and services, commercial canvassing and personalised offers) in their capacity as data controller within the meaning of the RGPD.

This data is collected and processed on the basis of the execution of the contract or pre-contractual measures.

The Member's personal data is kept for the period strictly necessary to achieve the purposes for which it was collected, which may not exceed 5 years following the end of the commercial relationship, unless: (i) the Member exercises his/her right to delete his/her data, under the conditions described below (ii) a longer retention period is authorised or imposed by virtue of a legal or regulatory obligation.

VENDOME CIRCLE undertakes to protect and ensure the security and confidentiality of the Member's personal data in accordance with the RGPD, in particular by taking all necessary precautions to prevent this data from being distorted, damaged or accessed by unauthorised third parties.

The Member's personal data may be sent to the following recipients, within the limits of their responsibilities and according to the purposes pursued:

- VENDOME CIRCLE's collaborators;
- where applicable, certain subcontractors, partners and suppliers of the Services booked (hoteliers, transporters, etc.) or technical service providers (IT, hosting, email distribution, online payment service provider, etc.), a list of which may be communicated to the persons concerned on request at the following address: enquiries@vendomecircle.com.

In accordance with the RGPD, the Member has a right of access, rectification, deletion of personal data, a right to limitation of processing, a right of opposition, a right to data portability and the right to define directives relating to the conservation, deletion and communication of his personal data post mortem.

To exercise these rights, the Member may

- send us an e-mail at the following address:
enquiries@vendomecircle.com ; or
- send us a letter to the following address
10 Place Vendôme, 75001 Paris.

The exercise of any of these rights may be refused if the request does not meet the conditions laid down in the regulations. In this case, you will be duly informed.

The Member may also contact the CNIL in the event of a complaint by sending a letter to the following address: 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Article 13: Applicable law - Settlement of disputes

The present General Conditions, as well as all contractual relationships that may arise from them, are subject to French law, and shall be interpreted within the internal provisions of French law.

In the event that a dispute or difference arises between the Parties concerning these General Terms and Conditions, whatever its subject matter, relating to their validity, interpretation or execution, the Parties shall undertake to seek an amicable solution. The Member has the right to have recourse free of charge to a consumer mediator, as indicated on the website, in order to resolve the dispute.

In the absence of an amicable solution, the dispute will be submitted to the competent court within the jurisdiction of the Paris Court of Appeal.

Article 14: Autonomy of the provisions of the General Conditions

If, for any reason and to any extent, any provision of these Terms and Conditions is held to be invalid or unenforceable, such invalidity or unenforceability shall not affect the validity and enforceability of the remaining provisions of these Terms and Conditions and the relevant provision shall be enforced to the extent permitted by law.

Rules of Procedure

Membership

The terms and conditions of membership are set out in the General Terms and Conditions of Sale, in article 5. As a reminder, membership is by application and depends on the prior acceptance of the applicant by Vendôme Circle according to the following criteria:

demonstrate above all that his/her interests are in line with the activities proposed by Vendôme Circle and that he/she are seriously interested in a sufficiently wide range of Services (from visits to museums or monuments to dinners in galleries, tastings, trips with accommodation in luxury hotels, cocktails in palaces, horse racing, activities around haute couture, haute joaillerie, etc.), has knowledge of the content of the Vendôme Circle programme (the artistic periods highlighted, history, chateaux, ballet, opera, wine, couture, jewellery... to name but a few) and be used to practising these types of activities.

Upon acceptance, the Member shall pay the membership fee in accordance with the applicable rates.

As described in the General Terms and Conditions, in article 4, the membership will be tacitly renewed unless notice of termination is given three (3) months before the effective renewal (anniversary date). The Member undertakes to respect this period if he/she does not wish to renew his/her membership and, if not, to pay the membership fee for the new contractual period.

Social life

The Vendôme Circle private circle is a community of connoisseurs and enthusiasts who wish to come together under the Vendôme Circle umbrella for their own development.

Vendôme Circle is committed to creating an atmosphere of exchange and conviviality. Members undertake to respect each other and to avoid any discrimination or other behaviour likely to harm the community.

Activities

Vendôme Circle does not host Members on its own premises, but offers activities ("Services") on the premises of its partners. The Member undertakes to respect the people, the premises where the Services take place and any equipment present there.

The Member undertakes to reimburse any damage, deterioration or loss caused by him/her.

Penalties

In the event that the Member does not respect these Rules or the General Terms and Conditions or Specific Terms and Conditions, Vendôme Circle reserves the right to sanction or exclude the Member, which may go as far as termination of the contract.